

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU**

OBJET :

Séance du : 3 septembre 2024
Convocation du : 27 août 2024
Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 18
Président de séance : Gabriel DOUBLET
N° BC_2024_0084 Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Christian DUPESSEY, Dominique LACHENAL, Louiza LOUNIS, Yves CHEMINAL, Bernard BOCCARD, Anny MARTIN, Jean-Paul BOSLAND, Antoine BLOUIN, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Véronique FENEUL, Alain LETESSIER

Excusés :

Patrick ANTOINE, Nadine JACQUIER

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment les paragraphes n°B-4 et n°B-7 de son annexe,

En 2010, le conseil communautaire s'est engagé à accorder à l'Amicale du Personnel d'Annemasse Agglo la mise à disposition de locaux, un soutien dans la communication d'informations auprès des agents, ainsi qu'une subvention annuelle de fonctionnement.

Avec l'adhésion de la Communauté d'Agglomération au CNAS (Comité National d'Actions Sociales), l'activité de l'Amicale du personnel s'est recentrée sur l'organisation d'actions sociales et récréatives en faveur du personnel, de leurs familles et des agents retraités.

Au vu du rapport financier 2023 et des projets d'actions 2024, l'Amicale du Personnel sollicite une subvention de 10 000 euros. Ce montant est supérieur aux années précédentes, suite à une hausse tarifaire liée à l'inflation actuelle,

Rappel des subventions versées :

Année	Montant
2017	8 000 €
2018	8 000 €
2019	8 000 €
2020	0 €
2021	0 €
2022	8 000€
2023	8 000 €

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER l'attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'Amicale du Personnel d'Annemasse-Agglomération au titre de l'année 2024 ;

D'AUTORISER ET MANDATER le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents de nature à exécuter la présente délibération ;

D'IMPUTER les dépenses de la manière suivante :

- 6 356 € au chapitre 065, article 6574 pour le Budget Principal,
- 1 433 € au chapitre 65, article 6574 pour le budget des Ordures ménagères,
- 1 376 € au chapitre 012, article 6474 pour le budget Eau,
- 835 € au chapitre 012, article 6474 pour le budget Assainissement.

Pour le président et par délégation,

Le secrétaire de séance,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglomération dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglomération, si un recours gracieux a été préalablement déposé.



**Amicale du Personnel
d'Annemasse Agglo**

Envoyé en préfecture le 05/09/2024

Reçu en préfecture le 05/09/2024

Publié le 05/09/2024

ID : 074-200011773-20240903-BC_2024_0084-DE



Monsieur le Président

ANNEMASSE LES VOIRONS AGGLOMERATION
74100 ANNEMASSE CEDEX

Annemasse, le 11 juillet 2024

Objet : Demande de subvention

Monsieur le Président,

Nous avons le plaisir de vous adresser la demande de subvention 2024 de l'Amicale du personnel d'Annemasse-Agglo.

Pour rappel, en 2020 et en 2021, nous n'avons pas demandé de subvention car notre programme d'activité a été très réduit. En 2022 et 2023, l'Amicale a bénéficié de votre soutien à hauteur de 8'000€ par an (montant inchangé depuis 2016) et vous en remercie infiniment.

Grace à votre participation, nous avons pu proposer à nos adhérents des sorties variées dont vous trouverez le détail en annexe, dans le rapport d'activités et financier 2023 ainsi que sur le bilan financier 2023 réalisé par notre cabinet comptable FIDURALP.

Au programme pour 2024, nous avons proposé :

- une sortie récréative à CRAZY SCHOOL (Cranves-Sales) en février,
- une journée d'animation KAPLA et château gonflable, en partenariat avec le COS d'Annemasse, en avril,

Sont à venir pour la fin de l'année 2024 :

- Une sortie en bateau à roue dans le Vercors initialement prévue en juin mais décalée à septembre à cause des crues dues aux pluies,
- Une sortie sportive à l'Aiguille du Midi et à la pointe d'Helbronner, en juillet,
- Un voyage de 3 jours en Italie, aux 5 Terres, en septembre
- Un dîner spectacle au Pré Velard (Ain), en novembre

Nous organiserons comme chaque année notre traditionnel « Noël des enfants », sur le modèle des deux années précédentes, en nous joignant au COS de la Ville d'Annemasse. Cet Arbre de Noël mutualisé se présente sous forme d'un spectacle familial, produit à Château Rouge, et qui est 100% financé par l'amicale pour nos adhérents et leur famille.

Notre week-end au puy du Fou, prévu pour fin juin a été annulé, faute de participants.

Nous sommes doré et déjà en train de travailler sur les sorties de l'année 2025, avec au programme notamment

- un voyage de 2 ou 3 jours pour assister à la Fête des Citrons de Nice
- une sortie Karting
- et encore beaucoup de surprises culturelles, sportives et dépaysantes qui seront à découvrir bientôt....

Nous sollicitons donc votre bienveillance et votre générosité et vous demandons une subvention de 10'000€, montant légèrement supérieur aux années précédentes, au vu de l'inflation importante de ces derniers temps.

Avec les remerciements anticipés de tous les amicalistes sur l'attention que vous porterez à notre demande et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, nos sincères salutations.

La Trésorière,
Sandrine PELISSIE

P.J. : Rapport financier 2023
Bilan 2023 du Cabinet Fiduralp



Amicale du Personnel d'Annemasse Agglo

11, avenue Emile Zola – BP 225 - 74105 ANNEMASSE CEDEX - ☎ 04.50.87.83.00.

ASSEMBLEE GENERALE DU 07 mars 2024 RAPPORT D'ACTIVITES ET FINANCIER 2023

Sur l'année 2023, le programme d'activités proposé par l'Amicale a été le suivant :

- Une soirée JEUX DE SOCIETE en mars 2023
- Un voyage de deux jours au ZOO DE BEAUVAL, en mai 2023
- Une sortie familiale à FIL EN VOL, en juin 2023
- Une sortie entre adultes au CABARET LE PARADICE, en juin 2023
- Une soirée récréative au LASER GAME, en novembre 2023.
- Le traditionnel ARBRE DE NOËL de l'agglo, en partenariat avec la Ville d'Annemasse pour la deuxième année, avec un SPECTACLE DE MAGIE et un goûter tous ensemble !

LES DEPENSES :

Les dépenses 2023 de l'amicale s'élèvent à **16'736.07€**.

Les différentes actions, voyages et animations de l'Amicale ont représenté une dépense de **14 634.83 €** de dépenses sont répartis comme suit :

ACTIVITES	COUT	PARTICIPATION	A la charge de l'Amicale	taux de participation AMICALE
BEAUVAL	9 098,00 €	4 320,00 €	-4 778,00 €	-52,52%
SOIREE JEUX	22,23 €	0,00 €	-22,23 €	-100,00%
FIL EN VOL	490,60 €	178,00 €	-312,60 €	-63,72%
CABARET	3 486,00 €	1 582,00 €	-1 904,00 €	-54,62%
LASER GAME	788,00 €	390,00 €	-398,00 €	-50,51%
NOEL	750,00 €		-750,00 €	-100,00%
TOTAL	14 634,83	6 470,00	-8 164,83	-55,79%

- Les autres dépenses, pour **2 101.24 €** correspondent à :
 - L'adhésion au GIA et la prise en charge des cartes GIA pour les amicalistes **350.00 €**
 - les commandes groupées (opération neutre pour l'Amicale) **411.10 €**
 - le contrat groupé pour la garantie obsèques (opération neutre pour l'Amicale) **739.80€**
 - l'assurance de l'Amicale **508.34 €**
 - la Friandine pour assemblée générale **92 €**

LES RECETTES :

L'ensemble des actions de l'Amicale ont été financées par les recettes suivantes :

- Une participation financière à chacune des activités des amicalistes (application d'un tarif spécifique) et des non amicalistes (application du coût réel de l'activité) **7 264.00 €**
- La contribution des amicalistes pour les commandes groupées **411.10 €**
- La contribution des amicalistes pour la garantie obsèques **739.80 €**
- Les adhésions à l'Amicale (99 adhérents) **794.00 €**
- Subvention Annemasse - Agglo **8 000.00 €**
- Soit un total de 16 414.19€**

Sur 2023 on note donc un solde négatif entre les dépenses et les recettes de **- 321.17 €**.

Notre association dispose d'une trésorerie confortable, à laquelle il faut également ajouter la vente des valeurs lors du changement de banque pour **6'395€**.

Il est à noter que le voyage au 5 Terres prévu en septembre 2024 va générer une dépense approximative de 29'000€ pour une recette d'environ 17'000€, soit près de 12'000€ de trésorerie à sortir.

Nous avons donc décidé de solliciter à nouveau pour 2024 une subvention auprès d'Annemasse Agglo, et nous envisageons de demander 10'000€ afin de pouvoir continuer à organiser des sorties de qualité malgré les évolutions tarifaires dont nous subissons les hausses.

Le cabinet FIDURALP a transmis le bilan comptable détaillé de cet exercice, joint en annexe.

Sandrine PELISSIE
Trésorière,

